

13058

Département: BOUCHES DU RHONE
SGC DE CHATEAURENARD

REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME

NUMÉRO SIRET : 211300587-00063

POSTE COMPTABLE : 013205

M4

Service à caractère industriel et commercial

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET ANNEXE.

Année 2023

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023
COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES REGIE DOTE DE LA SIMPLE AUTONOMIE
FINANCIERE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL ET DE LA GESTION
DE L'OFFICE DE TOURISME**

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CA de la régie citée en titre ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Ce CA de la régie comprend les dépenses et recettes liées à l'exploitation du camping municipal (Service Public Industriel et Commercial) et à la gestion de l'Office de Tourisme (Service Public Administratif)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et prévues pour l'année 2021. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin de l'année n+1, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune, présente les dépenses et recettes réalisées en application du budget primitif et de ses éventuelles décisions modificatives.

Le CA 2023 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la régie du même jour . Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce CA est marqué par :

- Un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur aux prévisions budgétaires de 36 849€
- Un niveau de recettes en hausse par rapport aux prévisions de 39 549€ avec le maintien d'un bon niveau de fréquentation du camping notamment en avant et après saison estivale.

En synthèse le CA 2023 de la régie fait apparaître un résultat de clôture positif à hauteur de 76 398 €

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et nécessaires au fonctionnement courant de la régie. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la régie :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées des usagers du camping municipal pour leur séjour, aux frais d'adhésion versés par les acteurs économiques à l'office de Tourisme et à la subvention d'équilibre de l'activité « tourisme » de la régie provenant du budget général

Les recettes de fonctionnement 2023 se sont élevées à 629 879€(dont 104 130€ d'excédent de fonctionnement reporté)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments , les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 553 482euros soit une augmentation de 5,5%

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	269 291	Excédent reporté	104 130
Dépenses de personnel	284 191	Recettes des services	396 593
Autres dépenses de gestion courante	0	Impôts et taxes	0
Dépenses financières	0	Dotations et participations	100 000
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	28 970
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	186
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	
Total dépenses réelles	553 482	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles +excédent	629 879
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Déficit reporté	0		
Total général	553 482	Total général	629 879

Le CA 2023 fait apparaître un résultat de clôture largement positif bien qu'en diminution de près de 28 000€

c) La fiscalité

Ce budget ne comprend aucun produit fiscal mais uniquement les redevances perçues des usagers.

Il comprend la taxe de séjour collectée par le camping en sa qualité de structure d'hébergement. Celle-ci est donc reversée au budget général de la commune

d) Les dotations de l'Etat.

Ce budget ne comprend aucune dotation de l'Etat

La subvention de 100 000€ versée par le budget général de la commune permet le financement de la partie « gestion tourisme » (Service Public Administratif) du budget de la régie. En effet, et seuls cas exceptionnels, la partie « exploitation du camping les Romarins » (Service Public Industriel et Commercial) ne peut être financée par des subventions provenant du budget général.

III. La section d'investissement

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

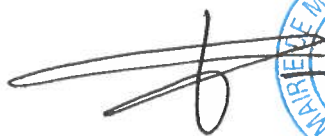
IV. Les données synthétiques du CA– Récapitulation

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice - 2023 -	Résultats de clôture - 2023 -
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
104 130,34 €	0,00 €	-27 732,81 €	76 397,53 €
104 130,34 €	0,00 €	-27 732,81 €	76 397,53 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Maussane les Alpilles

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



SOMMAIRE

PAGES	
p. 1 / 1	INFORMATIONS GENERALES - Modalités de vote du budget
p. 2 / 2	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - Vue d'ensemble des sections
p. 3 / 3	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 4 / 4	- Section d'investissement - Chapitres
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 6 / 6	- Balance générale du budget - Recettes
p. 7 / 8	VOTE DU BUDGET Section d'Exploitation - Détail des dépenses
p. 9 / 9	- Détail des recettes Section d' INVESTISSEMENT - Détail des dépenses - Détail des recettes - Détail des chapitres d'opération d'équipement

S O M M A I R E (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	ELEMENTS DU BILAN		X
p. 10 / 10	Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 11 / 11	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 12 / 12	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 13 / 13	Etat de la dette - Typologie Répartition de l'Encours	X	
	Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Remboursement anticipé		X
	Etat de la dette - Emprunts renégociés		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Amortissements - Méthodes utilisées		X
	Etat des provisions et des dépréciations		X
	Etalement des provisions		X
p. 14 / 14	Opérations financières - Dépenses	X	
p. 15 / 15	Opérations financières - Recettes	X	
	Etat des charges transférées		X
	Detail des Opérations pour compte de tiers		X
	Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	Opérations liées aux cessions		X
	Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	Etat des travaux en régie		X
	ENGAGEMENTS HORS BILAN		X
	Emprunts garantis par la régie		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	Subventions versées		X
	8016 Etat des contrats de crédit-bail		X
	Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	Etat des engagements donnés		X
	Engagements recus		X
	Situation des A.P. et C.P.		X
	Situation des A.E. et C.P.		X
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		X
p. 16 / 16	Etat du personnel titulaire au 31 Décembre	X	
p. 17 / 17	Etat du personnel non-titulaire au 31 Décembre	X	
p. 18 / 18	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	Liste des organismes avec engagement		X
	Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p. 19 / 19	Présentation agrégée du budget principal et des annexes	X	

S O M M A I R E (Suite)

	ARRETE ET SIGNATURES		X
p. 20 / 20	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- sans les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- budgétaires (délibération N° du / /)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 553 481.68	G 525 748.87	G-A -27 732.81
	Section d'investissement	B	H	H-B

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 104 130.34 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

=

=

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	553 481.68 P=A+B+C+D	629 879.21 Q=G+H+I+J	76 397.53 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 553 481.68	=G+I+K 629 879.21	76 397.53
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	553 481.68 =A+B+C+D+E+F	629 879.21 =G+H+I+J+K+L	76 397.53

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	297 870.00	269 290.65			28 579.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 200.00	284 190.90			9.10
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 200.00	0.13			2 199.87
Total des dépenses de gestion des services		584 270.00	553 481.68			30 788.32
66	CHARGES FINANCIERES					
67	Charges exceptionnelles	6 060.34				6 060.34
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (1)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		590 330.34	553 481.68			36 848.66
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		590 330.34	553 481.68			36 848.66
Pour information		(3) 0.00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	358 200.00	396 593.31			-38 393.31
73	IMPÔTS ET TAXES					
74	Subventions d'exploitation	100 000.00	100 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000.00	28 969.74			- 969.74
Total des recettes de gestion des services		486 200.00	525 563.05			-39 363.05
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	Produits exceptionnels		185.82			- 185.82
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
Total des recettes réelles d'exploitation		486 200.00	525 748.87			-39 548.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		486 200.00	525 748.87			-39 548.87
Pour information		(3) 104 130.34				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040= DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison (Affectation) (6)				
26	Participation & créance rattachées à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information (3)	0.00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison (Affectation) (6)				
26	Participation & créance rattachées à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information (3)	0.00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	269 290.65		269 290.65
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 190.90		284 190.90
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.13		0.13
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses d'exploitation - Total	553 481.68		553 481.68

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	553 481.68
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
	Dépenses d'Investissement - Total			

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	396 593.31		396 593.31
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation	100 000.00		100 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 969.74		28 969.74
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels	185.82		185.82
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes d'exploitation - Total	525 748.87		525 748.87

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	104 130.34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	629 879.21
---	-------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immo. (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
	Recettes d'Investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXPLOITATION POSITIF REPORTE DE N-1	
--	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	297 870.00	269 290.65			28 579.35
606	Achats non stockés de matières et fournitures	117 700.00	103 977.91			13 722.09
6061	Fournitures non stockables	60 000.00	54 313.18			5 686.82
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	35 000.00	25 205.63			9 794.37
6064	Fournitures administratives	1 200.00	1 034.51			165.49
6066	Carburants	500.00	268.26			231.74
6068	Autres matières et fournitures.	21 000.00	23 156.33			-2 156.33
61	Services extérieurs	136 620.00	120 557.34			16 062.66
611	Sous-traitance générale	57 000.00	42 043.68			14 956.32
6132	Locations immobilières	59 120.00	59 438.00			- 318.00
6135	Locations mobilières	500.00	495.90			4.10
61521	Bâtiments publics	500.00	1 500.00			-1 000.00
61523	Réseaux	7 500.00	1 477.00			6 023.00
61528	Autres	3 000.00	6 272.32			-3 272.32
61551	Matériel roulant	3 500.00	5 557.51			-2 057.51
61558	Autres biens mobiliers	500.00	938.83			- 438.83
617	Etudes et recherches					
618	Divers	5 000.00	2 834.10			2 165.90
62.	Autres services extérieurs	15 550.00	16 716.82			-1 166.82
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					
6226	Honoraires					
6227	Frais d'actes et de contentieux					
623	Publicité, publications, relations publiques	4 450.00	5 763.50			-1 313.50
6231	Annonces et insertions	2 500.00	3 443.50			- 943.50
6233	Foires et expositions	1 000.00	520.00			480.00
6236	Catalogues et imprimés	200.00				200.00
6237	Publications					
6238	Divers	750.00	1 800.00			-1 050.00
625	Déplacements, missions et réceptions	2 500.00	411.20			2 088.80
6256	Missions	500.00				500.00
6257	Réceptions	2 000.00	411.20			1 588.80
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6 100.00	6 646.30			- 546.30
6261	Frais d'affranchissement	1 100.00	600.28			499.72
6262	Frais de télécommunications	5 000.00	6 046.02			-1 046.02
627	Services bancaires et assimilés.	1 500.00	1 663.87			- 163.87
628	Divers services extérieurs	1 000.00	2 231.95			-1 231.95
6281	Concours divers (cotisations...	1 000.00	2 097.00			-1 097.00
6287	Remboursement de frais					
62878	Remboursement de frais à des tiers		134.95			- 134.95
63.	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28 000.00	28 038.58			-38.58
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (					
6358	Autres droits					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	28 000.00	28 038.58			-38.58
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 200.00	284 190.90			9.10

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
621	Personnel extérieur au service	284 200.00	284 190.90			9.10
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	284 200.00	284 190.90			9.10
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 200.00	0.13			2 199.87
6541	Créances admises en non-valeurs	2 000.00				2 000.00
658	Charges diverses de la gestion courante	200.00	0.13			199.87
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	584 270.00	553 481.68			30 788.32
67	Charges exceptionnelles (c)	6 060.34				6 060.34
6718	Autres Charges except. opérations de gestion					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
678	Autres charges exceptionnelles	6 060.34				6 060.34
022	Dépenses imprévues (e)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	590 330.34	553 481.68			36 848.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (7)					
6817	Dépréciation des actifs circulants					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		590 330.34	553 481.68			36 848.66

Pour Information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = R1 040

(5) dont 675 et 676.

(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES					A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	358 200.00	396 593.31			-38 393.31
	...					
706	Prestations de services	11 000.00	13 729.75			-2 729.75
707	Ventes de marchandises					
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	347 200.00	382 863.56			-35 663.56
7087	Remboursements de frais					
74	Subventions d'exploitation	100 000.00	100 000.00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000.00	28 969.74			- 969.74
757	Redevances versées par les fermiers et concess					
7588	Autres	28 000.00	28 969.74			- 969.74
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	486 200.00	525 563.05			-39 363.05
76	PRODUITS FINANCIERS					
768	Autres produits financiers					
77	Produits exceptionnels		185.82			- 185.82
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)					
778	Autres produits exceptionnels		185.82			- 185.82
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	486 200.00	525 748.87			-39 548.87
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		486 200.00	525 748.87			-39 548.87

Pour Information	104 130.34
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040

(4) dont 776.

(5) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursement N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total						

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels (les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
	</													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations. Indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe. V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle. M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine. S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 31/12/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00		0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00		0.00
- NEANT	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00		0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00		0.00
-	N	0.00		0.00	0.00				0.00	0.00		0.00
TOTAL		0.00		0.00					0.00	0.00		0.00
TOTAL GENERAL		0.00		0.00					0.00	0.00		0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)		A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	Nombre de Produits					
	A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	% de l'encours					
		Montant en Euros					
		0	0	0	0	0	
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	0	0	0	0	0	0	
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	0	0	0	0	0	0	
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	0	0	0	0	0	0	
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
	0	0	0	0	0	0	
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Dépenses hors charges transférées (A)		
16	Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
1687	Autres dettes		
	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)
	TOTAL II		
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres					

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV-II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES		IV
Etat du personnel au 31 décembre (Année N)		C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES		IV
Etat du personnel au 31 décembre (Année N)		C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

- (1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs
ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MT: Médico technique
SP: Sportif
CUI.T: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière
- (3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Mouf du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil. Lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision.
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1; 3-2; 3-3; 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	C.A. 2023
Etat du personnel au 31 décembre (Année N)	IV C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIE	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 BP/BS/DM ANNEE N	REALISE A L'ARTICLE 6215 ANNEE N
agents titulaires administratifs	A	1	52 000,00 €	51 492,52 €
agents titulaires administratifs	C	4	141 200,00 €	141 148,99 €
agents titulaires techniques	C	2	91 000,00 €	91 549,39 €
TOTAL GENERAL			284 200,00 €	284 190,90 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à la disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

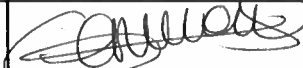
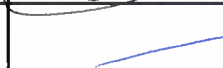
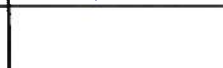
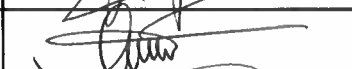
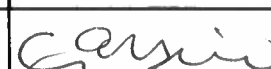
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	590 330.34	553 481.68		36 848.66
RECETTES	590 330.34	525 748.87		64 581.47

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES**(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	590 330.34	553 481.68		36 848.66
RECETTES	590 330.34	525 748.87		64 581.47
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	590 330.34	553 481.68		36 848.66
TOTAL GENERAL DES RECETTES	590 330.34	525 748.87		64 581.47

IV - ANNEXES	C.A. 2023
TRESORERIE DE LA VALLEE DES BAUX - MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	M4 SIRET 211 300 587 00063

IV - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 19 Nombre de membres présent 12 3 procurations Nombre de suffrages exprimés 15 VOTES : Contre 0 Abstentions 0 Pour 15 Date de convocation : 28/03/2024			
Présenté par le Maire, A Maussane les Alpilles, le 10 avril 2024 Le Maire, Jean-Christophe CARRÉ   Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire A Maussane les Alpilles, le 10 avril 2024 Les membres du Conseil municipal,			
Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le : 18 AVR. 2024 et de la publication le : 18 AVR. 2024 A Maussane les Alpilles, le : 18 AVR. 2024 Le Maire, Jean-Christophe CARRÉ 